



Plan de transition pour le climat d'Hermès

Introduction

La signature de l'Accord de Paris en 2015 a marqué le début de la mobilisation des entreprises vis-à-vis du changement climatique. Depuis cette date, les rapports successifs du Giec¹ et de nombreuses initiatives ont permis aux entreprises de mieux comprendre les enjeux liés au climat et de se mobiliser pour réduire leur empreinte et anticiper les impacts futurs sur leur activité.

Le plan de transition d'Hermès synthétise sa stratégie à court, moyen et long terme afin d'atteindre ses objectifs climatiques. Il explique comment le Groupe s'organise pour y parvenir, dans la limite des incertitudes inhérentes à toute vision prospective, à celles posées par l'innovation scientifique, mais également à celles liées aux enjeux de concurrence et donc de confidentialité. Ce plan, aligné sur les attendus de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), est destiné à ses équipes et à l'ensemble de ses parties prenantes.

Du fait de son modèle artisanal, de la localisation de sa production en France ou en Europe proche, Hermès est structurellement un faible émetteur de gaz à effet de serre (GES) comparé à son activité et ses effectifs (environ 750 KTeCo2 pour plus de 25.000 personnes et 15 milliards € de CA²). Le groupe souhaite néanmoins contribuer à son niveau à la réduction des émissions carbone sur ses opérations directes comme sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Hermès s'adapte également aux risques causés par le changement climatique sur son modèle d'affaires.

Ce plan de transition précise ainsi comment le groupe envisage de réduire ses émissions (politique d'atténuation) et d'intégrer les effets des évolutions futures (politique d'adaptation). Il prévoit la mise en œuvre d'actions spécifiques par entité et métier, s'intègre à la stratégie et à la planification financière, prend en considération les aspects à court, moyen et long terme, met l'accent sur des actions rapidement réalisables, couvre tous les scopes d'émissions et l'ensemble des activités du Groupe (dont sa chaîne de valeur).

Il fera l'objet de mises à jour régulières.

Ce document couvre successivement :

- **La gouvernance du sujet** : gérance, conseil de surveillance, comité exécutif, comités opérationnels internes, directions du Groupe.
- **La stratégie de décarbonation et les objectifs** qui ont été fixés, comprenant notamment la participation du groupe aux initiatives de place (dont SBTi³), ainsi que la communication externe sur ce sujet.
- **Les leviers de décarbonation et les actions** mises en œuvre, comprenant notamment le suivi des résultats obtenus et leur utilisation en interne.
- **La stratégie d'adaptation** du Groupe, aux risques climatiques, physiques et de transition.
- **L'allocation des moyens nécessaires**, notamment financiers.

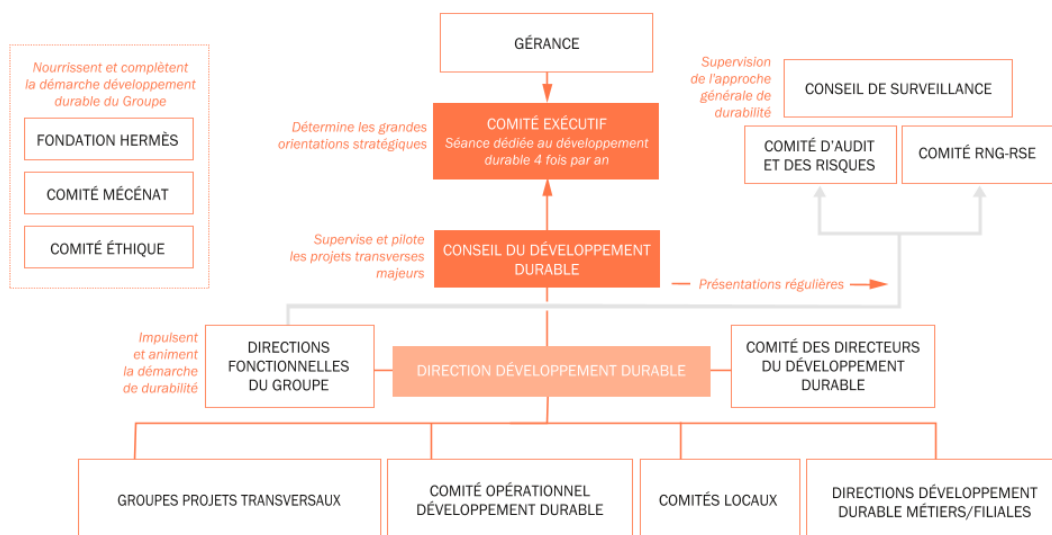
¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

² Données au 31 décembre 2024.

³ The Science Based Targets initiative.

Gouvernance

La gouvernance des sujets de développement durable, incluant les sujets climatiques, est assurée à différents niveaux hiérarchiques du Groupe afin d'assurer un pilotage stratégique et une mise en œuvre opérationnelle. Le sujet climat s'inscrit dans cette gouvernance globale, permettant de prendre en compte ses interactions avec d'autres enjeux, comme ceux liés à la biodiversité. Elle est illustrée par le schéma suivant :



La Gérance détermine la stratégie climatique du Groupe. Depuis 2019, la rémunération variable des deux gérants est conditionnée pour partie à un critère lié au climat traduisant les engagements affirmés et constants du Groupe en matière de développement durable⁴.

Le Conseil de surveillance est informé, en particulier sur les sujets relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, par ses deux comités :

- Le comité Rémunérations, Nominations, Gouvernance et RSE (Comité RNG-RSE), participe au contrôle de la gestion. Dans ce cadre, les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de développement durable, leurs modalités de mise en œuvre et les résultats lui sont présentés, notamment concernant la politique climat.
- Le Comité d'audit et des risques suit l'efficacité des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques. Dans ce cadre, il examine les risques environnementaux, dont ceux liés au climat, ainsi que les mesures prises en conséquence pour les atténuer.

Les membres du Conseil de surveillance suivent à leur demande des formations externes sur le développement durable. Des sessions internes de formation régulières, incluant des sujets liés au climat sont également dispensées, avec en 2024 un approfondissement sur les obligations de la CSRD et notamment de la norme ESRS E1, qui traite des sujets climatiques. Depuis 2023, les membres du Conseil de surveillance sont également invités à participer à des présentations organisées conjointement par le WWF France et la Direction du développement durable.

Le Comité exécutif d'Hermès joue également un rôle significatif et possède une vision globale du Groupe sur les enjeux climatiques. Cela permet d'assurer un positionnement stratégique sur ces sujets, au plus haut niveau de l'organisation.

⁴ Les détails quant aux critères RSE de la rémunération de la Gérance sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel du groupe à la section « Éléments spécifiques composant la politique de rémunération des gérants (article R. 22-10-40, II du Code de commerce) ».

Le Comité Exécutif du groupe organise plusieurs fois par an des sessions de formation et de discussion entièrement dédiées au développement durable. Les enjeux relatifs au climat y sont abordés. Ces sessions permettent de valider les orientations stratégiques, de suivre les objectifs fixés par le groupe et les résultats associés. Elles permettent également d'assurer une revue périodique de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux objectifs. Par une connaissance approfondie des sujets, le Comité exécutif est ainsi à même d'inscrire les enjeux relatifs au climat dans la stratégie du Groupe, mais aussi de permettre la mise en œuvre plus efficace des différents projets internes.

Pour superviser la mise en œuvre de la stratégie Climat déterminée par la Gérance, en coordination avec le Comité exécutif, le Conseil du développement durable compte 14 membres, directeurs et directrices des principales fonctions centrales et filières intégrées du Groupe. Ce Conseil supervise les réalisations de la démarche de développement durable, pilote les projets transverses majeurs, supervise les feuilles de route des principales entités de la maison, lance et suit des groupes de travail ad hoc, et identifie les arbitrages à soumettre à l'appréciation du Comité exécutif. L'application opérationnelle de la stratégie est de la responsabilité des directions métiers, filiales et directions transverses. Elles sont coordonnées par des comités de pilotage spécifiques avec le support de directions expertes.

Quels enjeux pour Hermès ?

Hermès établit un bilan global de ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2011, selon la méthode du GHG Protocol⁵, et communique sur l'ensemble des trois scopes. Ces travaux sont revus par des auditeurs externes indépendants. Ils sont par ailleurs utilisés pour répondre au questionnaire CDP Climat, pour lequel Hermès a obtenu la plus haute note (A) en 2023 et 2024.

La typologie des émissions du Groupe est la suivante :

- Scopes 1&2 (*market based*) : 2%. Ce chiffre faible s'explique par une activité manufacturière peu carbonée (le groupe fabrique plus de la moitié de ses produits dans des ateliers internes et exclusifs), et par une forte transition vers une énergie décarbonée (98 % d'électricité renouvelable en 2024).
- Un scope 3 composé pour environ 62% par le poids carbone des achats de matières premières, pour moins de 12% par les transports amont et aval, l'immobilier représentant moins de 8% des émissions.

Ces caractéristiques déterminent la stratégie Climat du groupe telle que décrite ci-dessous.

Stratégie

Le modèle d'entreprise d'Hermès repose sur de nombreuses activités dans plusieurs pays, ce qui répartit les risques et les opportunités liés aux enjeux climatiques. La stratégie du Groupe vise à réduire ses émissions de carbone conformément à l'Accord de Paris et à s'adapter aux risques liés au changement climatique pour son activité.

Ce plan de transition est intégré dans la stratégie globale du groupe, tant sur ses opérations propres que sur sa chaîne de valeur. Ainsi :

- Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de sortie des combustibles fossiles, Hermès a décidé de ne plus retenir le gaz ou tout autre énergie fossile comme source d'énergie pour tout nouvel investissement industriel, sauf impossibilité technique démontrée ou événement imprévisible/de force majeure susceptible d'impacter la disponibilité d'énergies moins carbonées. Cette stratégie est prise en

⁵ Greenhouse gas protocol.

compte dans la planification des métiers du groupe (gestion des capacités industrielles, plans d'investissements). Elle se reflète dans les résultats obtenus sur les scopes 1 & 2.

- Le groupe a mis en place une stratégie et des plans d'action sur l'ensemble de ses filières d'approvisionnement. Si ceux-ci sont historiquement tournés vers la qualité et la sécurisation de ses filières, ils intègrent aussi le sujet de la transition climatique. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'analyses détaillées et de plans d'actions spécifiques élaborés avec nos partenaires au sein de la chaîne de valeur ainsi que le cas échéant d'autres parties prenantes externes (acteurs du secteur, ONG ...). La stratégie est formalisée par des briefs filières⁶ et des briefs RSE qui sont élaborés, communiqués et mis en œuvre conjointement avec nos fournisseurs (disponibles également sur notre site internet). La systématisation des analyses de cycle de vie par nos métiers renforce leur capacité à mesurer les impacts environnementaux et à proposer des actions à leurs partenaires.
- La Direction Logistique et Transport du groupe, qui centralise notamment les transports lointains, suit un plan de réduction de ses émissions de GES, en partenariat avec les transporteurs pour décarboner les flux, mais également en travaillant sur ses processus internes (colisage, multimodalité, ...)
- Par ailleurs, le référentiel immobilier « Harmonie », référentiel interne de construction durable permet une mesure au plus juste des enjeux environnementaux de l'ensemble des projets de construction, d'aménagement et de rénovation de la maison. Ce référentiel, aligné sur les critères les plus exigeants et labellisé en novembre 2022 par un organisme de vérification tiers indépendant, intègre les problématiques de durabilité environnementale dont notamment l'empreinte carbone.
- Enfin, la longue durée de vie des produits Hermès est une composante essentielle de son modèle d'affaires qui contribue à minimiser leur impact environnemental (dont le carbone). Hermès s'attache à réduire ses impacts à toutes les étapes du cycle de vie des objets, grâce à l'innovation et à la mise en place de boucles de circularité (réduction de l'utilisation des ressources naturelles, réutilisation des matières, réduction des déchets). Hermès présente par ailleurs la particularité de proposer un service après-vente sur mesure à ses clients, sans limite dans le temps, sur l'ensemble de ses métiers et partout dans le monde, ce qui contribue à allonger la durée de vie des produits.

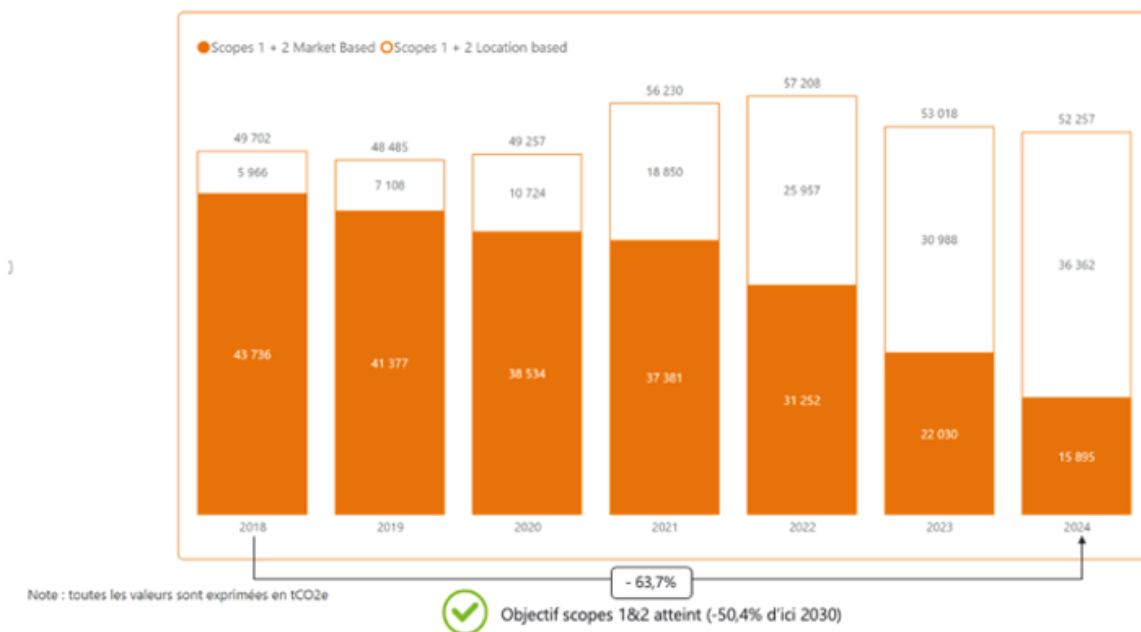
Objectifs de décarbonation

Hermès a élaboré un plan de transition avec des objectifs ambitieux fondés sur la science à travers son adhésion à SBTi. Le plan vise à réduire la valeur absolue des émissions des gaz à effet de serre d'Hermès de 50,4 % pour les émissions des scopes 1 et 2 (d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018) et de 58,1 % la valeur relative (par million d'euros de marge brute) pour les émissions du scope 3 sur la même période. SBTi a validé les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 fin 2021, reconnaissant ainsi l'engagement d'Hermès dans la lutte contre le changement climatique et son inscription dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique à 1,5° d'ici 2100, conformément à l'Accord de Paris.

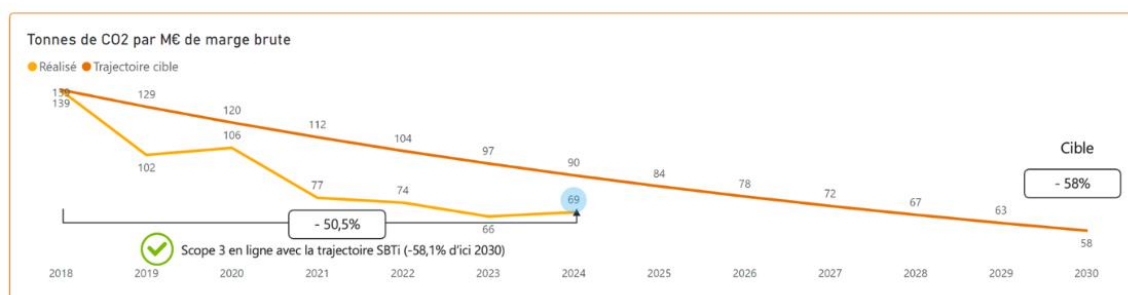
A fin 2024, le groupe est en ligne avec ses objectifs :

- **Scopes 1&2** : - 63,4 % par rapport à l'année 2018 :

⁶ Le brief filières permet de partager avec les fournisseurs les exigences de filières éthiques et durables et de protection des hommes, des animaux et de l'environnement que se fixe Hermès. Le brief rappelle quatre principes d'achats responsables : la transparence, l'exigence, la bienveillance et la justesse.



- Concernant le **scope 3** (objectif en intensité), le groupe est également en ligne avec sa trajectoire (-50% à fin 2024) :



Le Groupe s'est également fixé d'autres objectifs permettant d'atteindre ces objectifs globaux. D'ici fin 2025, il vise à mettre en place 100 % d'électricité renouvelable. D'ici 2030, Hermès prévoit d'atteindre 100% d'énergies renouvelables sur l'ensemble de ses opérations, illustrant ainsi son engagement en faveur de l'énergie bas carbone. Cela inclut des efforts résolus pour la sortie des énergies fossiles sur ses sites industriels. De plus, le Groupe s'engage à réduire de 50 % l'empreinte carbone par mètre carré des surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018.

Le groupe ambitionne, à plus long terme, de contribuer à la neutralité carbone mondiale d'ici 2050 en se concentrant en priorité sur la réduction des émissions du groupe dans sa propre chaîne de valeur.

En complément de cette ambition de réduction, Hermès a également recours à des crédits carbone. Ils portent sur des solutions dites « fondées sur la nature⁷ » grâce à des mécanismes de captation naturelle (par exemple des plantations) ou des mécanismes permettant d'éviter des émissions avec la mise en œuvre de projets à large échelle qui s'inscrivent dans un temps long pour une mise en œuvre durable. Hermès est actionnaire depuis 2012 du fonds carbone Livelihoods,⁸ une des références en la matière. Enfin, Hermès travaille à la formalisation des objectifs qui lui

⁷ Les solutions fondées sur la nature sont définies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire...

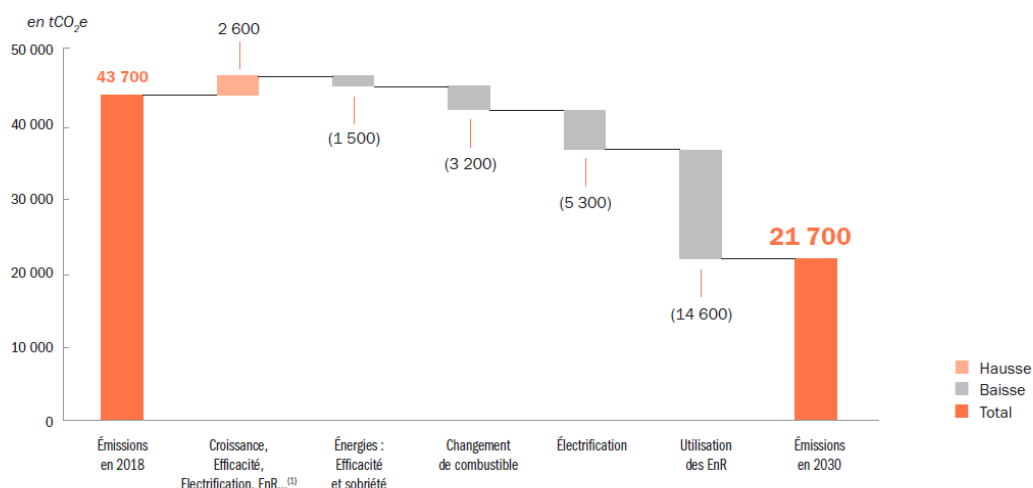
⁸ Pour en savoir plus sur les fonds Livelihoods consultez : <https://livelihoods.eu/fr/>.

permettront de s'inscrire dans le standard « net zéro » de la SBTi, en accord avec les attendus de la CSRD. Hermès soumettra un dossier à SBTi intégrant les évolutions du standard.

Leviers de décarbonation et plans d'action

Hermès a défini une trajectoire de décarbonation sur le périmètre industriel de son scope 1 et 2, comme présenté dans le graphique ci-dessous:

LEVIERS DE DÉCARBONATION DES SCOPES 1 ET 2 POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 2030 VALIDÉ PAR SBTi (MARKET-BASED)



(1) Cette donnée reflète la différence entre l'augmentation des émissions du fait de la croissance du groupe et les effets des actions de réduction engagées depuis 2018.

Les émissions des scopes 1 et 2 sont celles qui sont directement contrôlées par Hermès et sont principalement liées aux consommations de gaz et d'électricité sur les sites. Les sites Hermès consomment notamment ces ressources pour éclairer, chauffer les bâtiments, ou encore pour les procédés de fabrication. Les sites industriels consomment la grande majorité de l'énergie achetée par le groupe. Cette énergie est utilisée pour faire fonctionner une grande diversité d'équipements : les fours verriers et de cuisson des décors de la porcelaine, les foulons de tannage et de finition, les lignes de séchage des cuirs, les lignes d'ennoblissement et d'impression des textiles, les machines d'usage et de polissage...

Les principaux leviers mis en œuvre dans les opérations propres d'Hermès afin de décarboner l'activité sont :

- le suivi régulier des consommations d'énergie, des fuites de fluides frigorigènes et de leurs émissions de GES afin de les mesurer puis de les réduire ;
- la sobriété énergétique, notamment au travers d'une modification des habitudes de consommation d'énergie (comme par exemple la réduction des températures pour le chauffage, la réduction de la climatisation, la diminution de l'intensité d'éclairage) ;
- l'efficacité énergétique, tant sur les bâtiments que pour les processus industriels ;
- la sortie des énergies fossiles et le recours à l'électrification et aux énergies renouvelables pour les nouveaux sites et équipements ainsi que pour le remplacement progressif des équipements utilisant encore des énergies fossiles ;
- la veille technologique pour identifier les nouvelles technologies qui ouvriraient la voie à de nouvelles pistes de décarbonation.

Les émissions du Scope 3 sont les émissions indirectes induites par l'activité du groupe et résultant de sa chaîne de valeur amont et aval. Les principaux leviers mis en œuvre afin de décarboner l'activité dans la chaîne de valeur d'Hermès sont :

- la sensibilisation des fournisseurs et partenaires de rang 1 ; notamment à travers la mise en place de briefs filières et RSE avec nos partenaires ;
- le partage croisé des ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre Hermès et ces fournisseurs ;
- la collecte des bilans de GES des fournisseurs ;
- un accompagnement des filières majeures de matières afin de réduire leur poids carbone ;
- l'optimisation du transport (optimisation des chargements, réduction du poids, ...) ;
- la mise en place de transports alternatifs moins carbonés (report modal) ;
- le recours à des carburants issus de matières premières durables ;
- l'utilisation et le déploiement du Référentiel de construction durable Harmonie pour diminuer l'impact des nouvelles constructions ;
- les plans de mobilités partagés avec les collaborateurs du groupe ;
- la recherche de nouvelles façons de réaliser les produits tout en garantissant une qualité élevée, au travers d'innovations sur la matière ou au travers de nouveaux procédés de fabrication.

Adaptation au changement climatique

La maison examine les adaptations potentielles de l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique. Selon les régions et les métiers concernés, ces derniers peuvent avoir un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers des :

- conséquences physiques du changement climatique (i.e événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...) ;
- impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides (i.e risques de transition : taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques physiques et de transition tels que définis par la TCFD⁹ en utilisant les scénarios scientifiquement reconnus dont ceux du GIEC. Les différentes études réalisées par Hermès, avec l'aide cabinets spécialisés sur ce sujet, ont permis d'identifier des risques physiques et de transition (sur certaines filières prioritaires et sites du groupe) ainsi que de mesurer les analyses de résilience associées.

La hiérarchisation des plans d'actions prend en compte l'ampleur et la gravité des changements liés aux risques physiques et de transition au même titre que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales et, plus globalement, le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Le détail de ces analyses est disponible dans le DEU¹⁰ du groupe disponible en ligne¹¹.

⁹ Task Force on Climate-Related Financial Disclosures

¹⁰ Document d'enregistrement universel.

¹¹ Accessible sur le site <https://finance.hermes.com/>

En complément de ces analyses, Hermès s'est également engagé dans une démarche collaborative de prospective stratégique qui fédère plus de 20 grandes entreprises et organisations de divers secteurs ainsi que des institutions de recherche. Ce projet porte le nom d'IF Initiative (www.ifinitiative.com). Coordonnés par un cabinet expert, les travaux menés par ce collectif d'acteurs ont pour objectifs de formaliser des scénarii réalistes compte tenu de la raréfaction des ressources et des conflits d'usages, notamment sur les sujets énergétiques et compte tenu des impacts prévisionnels du climat.

Planification financière

Le Comité exécutif approuve les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition.

Chaque métier établit des plans d'action et présente à la direction industrielle les plans d'investissement et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Groupe. Ces plans d'action sont reflétés dans les états financiers consolidés du Groupe par le biais d'investissements opérationnels et de dépenses d'exploitation.

La stratégie du groupe est de financer les dépenses et investissements liés à la mise en place opérationnelle du plan de transition pour ses opérations, comme par exemple pour la construction des sites maroquinières bas carbone, ou l'évolution technologique du four verrier des Cristalleries Saint Louis par exemple.

A date, les impacts du changement climatique sur les états financiers consolidés sont peu significatifs. Les efforts de l'entreprise se traduisent dans les comptes consolidés à travers les investissements opérationnels et les charges d'exploitation. Les effets du changement climatique à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

Des éléments financiers sont par ailleurs communiqués dans le DEU du Groupe concernant les CapEx liés à la taxonomie européenne.

Comptabilité, vérification des scopes 1, 2 et 3 et informations complémentaires

Hermès base ses calculs d'émissions carbone sur les règles du protocole GHG. Le Groupe a mis en place un outil de reporting spécifique et fait régulièrement appel à des experts pour affiner les calculs de facteurs d'émission et réviser une partie des calculs réalisés par les métiers ou les filiales.

Le calcul est effectué sous la supervision de la Direction Industrielle Technique et Innovation du Groupe, qui s'appuie sur des relais opérationnels au sein des entités de la maison qui ont été formées au sujet. Cette centralisation permet de s'assurer de l'homogénéité des méthodes appliquées et de l'exhaustivité des calculs. Les équipes de l'audit du groupe s'assurent qu'un contrôle interne adapté est mis en place sur la collecte des données pour les contributeurs significatifs.

La comptabilité des émissions de GES du Groupe est également contrôlée annuellement en interne et auditée par un tiers indépendant dans le cadre de l'audit du rapport de durabilité.

Le présent document contient certaines affirmations et autres informations qui constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles, généralement en dehors du contrôle du groupe Hermès ou sont même inconnues, et susceptibles d'aboutir à des résultats ou de donner aux événements une tournure significativement différents de ceux qu'expriment, sous-entendent ou prévoient ces déclarations prospectives.

Compte tenu des incertitudes significatives inhérentes à ces déclarations prospectives, ces dernières ne doivent pas être considérées comme une affirmation ou une garantie, de la part du groupe Hermès ou de quiconque, que le groupe Hermès atteindra ses buts, objectifs, aspirations, indicateurs, plans ou cibles dans un délai donné, ou qu'il les atteindra tout court.